

Extraits des conditions générales et du règlement intérieur :
(Version complète est accessible sur le site internet du club (<http://vincennes.athletic.free.fr>))

Les entraînements ont lieu au stade Léo Lagrange à Vincennes, avec quelques sorties dans le bois aux abords du stade. En cas de pluie, les entraînements des EA, PO et BE peuvent être organisés sous la bulle. Des animations sont organisées par le club le mercredi précédant chaque vacance scolaire (à l'exception des vacances de Noël).

EA et PO : En janvier 2020, un cross sera organisé aux abords du stade (le cross des rois). Une grande finale sera organisée en fin de saison (Juin 2020). Ces animations donnent lieu à un classement tenant compte des résultats obtenus à chacune de ces animations, à l'assiduité durant ces compétitions (3 points par compétition) et durant les entraînements tout au long de l'année (1 point par entraînement). Les enfants absents, y compris pour raisons médicales, sont comptabilisés absents.

BE et MI : le calendrier des compétitions est établi par l'entraîneur. Tout engagement effectué par le club devra être respecté, sous peine de sanction (remboursement des frais d'annulation). Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire lors des compétitions à caractère officiel (sous peine de déclassement). Les parents des jeunes athlètes (BE, MI) participant aux compétitions s'engagent à assurer la fonction de juge au moins une fois sur la saison. L'accompagnement des athlètes aux compétitions n'est pas assuré par le club.

Le club invite les athlètes licenciés Benjamins et Minimes à suivre une formation de Jeunes Juges en adressant une fiche de candidature, par l'intermédiaire du club, à la commission des Officiels Techniques (COT) régionale ou départementale. Un stage pourra être proposé aux catégories Benjamins et Minimes durant les vacances scolaires de printemps, sur place ou en province. Le nombre de places étant limité, une sélection pourra être opérée par l'entraîneur du club en fonction de critères liés à l'assiduité et aux résultats de l'athlète. Le stage ne sera pas intégralement financé par le club : une contribution sera donc demandée aux stagiaires.

Droit à l'image : sauf notification préalable par email au club, l'adhésion à celui-ci vaut autorisation du club à utiliser l'image de l'adhérent sur tout support destiné à la promotion de ses activités (affiche, site internet etc.) à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Comportement : les membres du club s'engagent à s'abstenir de toute discussion politique ou religieuse, à adopter une attitude civile et correcte vis-à-vis des autres membres, des entraîneurs et des dirigeants et à ne pas utiliser de produits dopants (liste officielle de la fédération). Tout manquement à l'une de ces règles entraînera la radiation immédiate de l'adhérent, qui ne pourra prétendre au remboursement, même partiel, de sa cotisation.

Chaque adhérent s'engage à respecter les horaires d'entraînement de sa catégorie/discipline. Seul l'entraîneur est habilité à juger du niveau d'un athlète et se réserve le droit d'orienter celui-ci vers un cours plus adapté s'il existe.

Assurance : Les adhérents licenciés auprès de la FFA bénéficient d'une garantie individuelle accident. Toutefois, chaque adhérent licencié peut souscrire aux options 1 ou 2 « accident corporel » au titre du contrat souscrit par la FFA (bulletin d'adhésion à télécharger sur le site de la FFA et à retourner, accompagné du règlement, à AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9). Une information plus complète est disponible auprès d'AIAC ou de la FFA.

Les adhérents non licenciés (EA et PO) à jour de leur cotisation sont assurés auprès de la Mutuelle des Sportifs (2-4, rue Louis David 75782 Paris cedex 16).

Responsabilité : les adhérents mineurs sont sous la seule responsabilité de leurs parents avant et après l'entraînement. L'accompagnement des athlètes aux compétitions se fait sous la responsabilité exclusive de leurs parents. L'accompagnement d'un athlète par un membre du club (y compris un dirigeant du club) emporte décharge de responsabilité de l'accompagnant et du club et renonciation à tout recours à l'encontre de l'accompagnant et du club de la part de l'athlète accompagné ou de ses ayant-droits.

Chaque adhérent s'engage à respecter les lieux et à ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires ou en bordure la piste. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Navette : un service gratuit de navettes est organisé le mercredi (hors périodes de vacances scolaires) par la ville de Vincennes pour le transport d'enfants Vincennois entre différents points de la ville et le stade municipal (cf. tableau ci-après). L'accès aux navettes est conditionné à l'inscription préalable de l'adhérent auprès des services de la Mairie de Vincennes au moyen de la « fiche d'autorisation parentale d'accès aux navettes du mercredi » à remettre dûment complétée et signée au service de la Mairie. Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'accès dans la navette de départ.

Annulation d'inscription : sous réserve que la demande d'annulation soit notifiée par écrit (y compris email) dans les 72 heures suivant le premier entraînement. Passé ce délai, l'inscription est réputée définitive et la cotisation acquise. Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants ou d'entraîneurs, le club se réserve le droit d'annuler ou de supprimer un créneau. Les participants seront alors remboursés au prorata temporis.



SPRINT- SAUT - LANCER DEMI FOND – CROSS - COURSE SUR ROUTE

Stade Léo Lagrange - Route de la Pyramide 75012 PARIS
Téléphone : 07.81.58.37.58. Mail : vincennes.athletic@free.fr
Affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Fiche d'inscription 2019-2020

Catégorie : SENIOR – VETERAN (Barrer les mentions inutiles)

Photo
Récente

NOM :

Prénom :

adresse :

code postal :

ville :

date de naissance :

téléphone de la personne à
contacter

domicile :

Portable :

e-mail :

**CETTE ADRESSE EMAIL SERA UTILISEE POUR TOUTES COMMUNICATIONS RELATIVES AUX
COMPETITIONS ET AUX ENTRAINEMENTS**

Je règle la cotisation annuelle correspondante licence comprise

Je déclare avoir lu le règlement intérieur et les conditions générales, les approuver,
et y adhérer sans réserve.

Date et signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du sport

Je soussigné, Docteur :

N° d'identification au conseil de l'ordre :

Certifie :

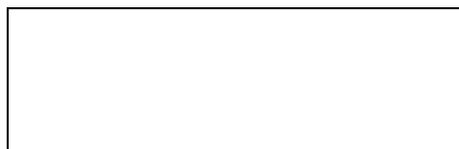
▫ Avoir examiné ce jour M. / Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

▫ N'avoir pas constaté de contre-indication à la **pratique de l'athlétisme en compétition**.

Fait à _____, le ____/____/____



Cachet et signature du médecin

(soit le certificat médical datant de moins de 3 mois, obligatoire pour les nouveaux inscrits
soit compléter l'attestation sur le site de la FFA suite à la réception du courriel)

INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions :

- Pour les anciens adhérents (inscrits sur la saison 2018-2019) : **du 12 au 30 juin 2019**.
- Pour tous : **du mercredi 23 juin, et à partir du 4 septembre 2019** les inscriptions sont ouvertes à tous **par ordre d'enregistrement de dossiers complets** (aucune priorité ne sera accordée aux anciens adhérents au-delà du 30 juin 2019).
- Inscription également possible **le 30 juin 2019** au stade Léo Lagrange (challenge des jeunes) et le **7 septembre 2019** rue de Fontenay devant la mairie de Vincennes (journée des associations de 10h à 18h).

Documents à fournir:

Attention ! Aucune inscription ne sera prise en compte sans dossier complet.

- Fiche d'inscription (2019-2020) remplie et signée
- Cotisation : chèque(s) (2 maximum, à l'ordre de *VINCENNES ATHLETIC*), liquide ou coupons sport
- Photo récente (à coller sur la fiche)
- Certificat médical (avec mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition)

HORAIRES ET TARIFS

Seniors nés entre 1997 et 1981 – Vétérans nés en 1980 et avant		
Courses hors stade	Mardi / Jeudi : 19h – 21h00	258 € ancien adhérent (licence comprise)
	Samedi/Dimanche : 10h – 12h	278 € nouvel adhérent (licence comprise)

Reprise des entrainements :

⇒ **Le 4 septembre 2019 pour les anciens adhérents et le 11 septembre 2019 pour tous.**